

## I. Départements infectés depuis juillet 2022

14 départements ont actuellement au moins une zone de restriction due à un foyer en élevage : Côtes-d'Armor, Finistère, Indre, Loire-Atlantique, Loiret, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Nord, Pas-de-Calais, Deux-Sèvres, Somme, Tarn et Vendée.

14 DEPARTEMENTS en statut infecté	Nombre de foyers	Date dernier foyer	Date théorique de recouvrement statut indemne
COTES-D'ARMOR (22)	4	16/11	16/12
FINISTERE (29)	2	16/11	16/12
INDRE (36)	1	02/11	02/12
LOIRE-ATLANTIQUE (44)	3	01/12	01/01/23
LOIRET (45)	3	17/11	17/12
MAINE-ET-LOIRE (49)	10	01/12	01/01/23
MAYENNE (53)	2	17/11	17/12
MORBIHAN (56)	8	27/11	27/12
NORD (59)	2	20/11	20/12
PAS-DE-CALAIS (62)	1	15/11	15/12
DEUX-SEVRES (79)	11	30/11	30/12
SOMME (80)	1	22/11	22/12
TARN (81)	1	18/11	18/12
VENDEE (85)	33	01/12	01/01/23

- **Morbihan (56) : 2 foyers supplémentaires**

27/11 : confirmation d'un 7<sup>ème</sup> foyer dans un élevage de 3900 dindes sur la commune de LANTILLAC

27/11 : confirmation d'un 8<sup>ème</sup> foyer dans un élevage de 8300 dindes sur la commune de LANTILLAC

- **Maine-et-Loire (49) : 3 nouveaux foyers**

30/11 : confirmation d'un 8<sup>ème</sup> foyer dans un élevage de 33000 canards sur la commune de SEVREMOINE

30/11 : confirmation d'un 9<sup>ème</sup> foyer dans un élevage de 13500 volailles dont des palmipèdes sur la commune de LES CERQUEUX

01/12 : confirmation d'un 10<sup>ème</sup> foyer dans un élevage de 4100 canards sur la commune de LES CERQUEUX

- **Deux-Sèvres (79) : 4 foyers supplémentaires**

28/11 : confirmation d'un 8<sup>ème</sup> foyer dans un élevage de 5000 canards sur la commune de SAINT AUBIN DU PLAIN

28/11 : confirmation d'un 9<sup>ème</sup> foyer dans un élevage de 2600 canards sur la commune de CIRIERES

28/11 : confirmation d'un 10<sup>ème</sup> foyer dans un élevage de 700 canards sur la commune de MENIGOUTE

30/11 : confirmation d'un 11<sup>ème</sup> foyer dans un élevage de 22000 dindes sur la commune de CHANTELOUP

- **Vendée (85) : 17 foyers supplémentaires**

25/11 : confirmation d'un 17<sup>ème</sup> foyer dans un élevage de 20000 canards sur la commune de LA TARDIERE

27/11 : confirmation d'un 18<sup>ème</sup> foyer dans un élevage de 20000 canards sur la commune de SEVREMONT

28/11 : confirmation d'un 19<sup>ème</sup> foyer dans un élevage de 4300 canards sur la commune de SAINT MARS LA REORTHE

28/11 : confirmation d'un 20<sup>ème</sup> foyer dans un élevage de 6900 dindes sur la commune de POUZAUGES

29/11 : confirmation d'un 21<sup>ème</sup> foyer dans un élevage de 20000 canards sur la commune de LES LANDES GENUSSON

30/11 : confirmation d'un 22<sup>ème</sup> foyer dans un élevage de 72000 dindes sur la commune de LE BOUPERE

30/11 : confirmation d'un 23<sup>ème</sup> foyer dans un élevage de 21400 *Gallus gallus* sur la commune de MENOMBLET

30/11 : confirmation d'un 24<sup>ème</sup> foyer dans un élevage de 8600 canards sur la commune de SAINT PAUL MONT PENIT

30/11 : confirmation d'un 25<sup>ème</sup> foyer dans un élevage de 8000 canards sur la commune de SAINT MARS LA REORTHE

30/11 : confirmation d'un 26<sup>ème</sup> foyer dans un élevage de 16400 dindes sur la commune de POUZAUGES

30/11 : confirmation d'un 27<sup>ème</sup> foyer dans un élevage de 13000 canards sur la commune de SEVREMONT

01/12 : confirmation d'un 28<sup>ème</sup> foyer dans un élevage de 6000 canards sur la commune de LA GUYONNIERE

01/12 : confirmation d'un 29<sup>ème</sup> foyer dans un élevage de 5200 pintades sur la commune de MENOMBLET

01/12 : confirmation d'un 30<sup>ème</sup> foyer dans un élevage de 6200 canards sur la commune de SAINT MARS LA REORTHE

01/12 : confirmation d'un 31<sup>ème</sup> foyer dans un élevage de 5800 canards sur la commune de TALLUD SAINTE GEMME

01/12 : confirmation d'un 32<sup>ème</sup> foyer dans un élevage de 1300 canards sur la commune de SOULLANS

01/12 : confirmation d'un 33<sup>ème</sup> foyer dans un élevage de 17000 canards sur la commune de SAINT MARS LA REORTHE

- **Loire-Atlantique (44)** : 1 nouveau foyer

01/12 : confirmation d'un 3<sup>ème</sup> foyer dans un élevage de 26900 canards sur la commune de VIEILLEVIGNE

### Mesures sanitaires, zonage

Comme pour tous les foyers, dès le stade de la suspicion, les mesures de gestion sanitaire sont appliquées au sein du zonage réglementaire UE (zone de protection ZP de 3 km et zone de surveillance ZS de 10 km autour de l'élevage) : abattage des volailles des élevages atteints (soit à titre préventif soit au plus tard le jour d'après la confirmation du LNR), renforcement des mesures de biosécurité, recensement des élevages et interdiction des mouvements de volailles.

### Elévation du niveau de risque

Le niveau de risque vis-à-vis de l'IAHP a été relevé du niveau « modéré » au niveau « élevé » (*arrêté ministériel du 08 novembre 2022*) qui rend le confinement obligatoire des volailles par leurs détenteurs depuis le 11 novembre 2022 sur l'ensemble du territoire métropolitain.

## II. Recouvrement de statut

Départements de l'épisode 2021-2022 ayant recouvré leur statut indemne :

2 départements ont recouvré leur statut indemne depuis la dernière note : Ain (01) et Sarthe (72).

A noter que :

- le département du Maine-et-Loire (49) avait recouvré son statut indemne le 25/11/2022 mais 2 nouveaux foyers en élevages ont été confirmés le 30/11/2022 ;

- le département de Loire-Atlantique (44) avait recouvré son statut indemne le 28/11/2022 mais 1 nouveau foyer en élevage a été confirmé le 01/12/2022.

DEPARTEMENT	Date de recouvrement du statut indemne
<b>AIN (01)</b>	<b>21/11/2022</b>
AVEYRON (12)	20/06/2022
CANTAL (15)	08/06/2022
CHARENTE (16)	20/06/2022
CORREZE (19)	12/07/2022
DORDOGNE (24)	24/11/2022
GERS (32)	26/05/2022
INDRE-ET-LOIRE (37)	25/10/2022
HAUTES-PYRENEES (65)	29/04/2022
HAUTE-VIENNE (87)	26/07/2022
LANDES (40)	13/05/2022
LOT (46)	22/07/2022
LOT-ET-GARONNE (47)	18/07/2022
MANCHE (50)	02/09/2022
MEUSE (55)	17/11/2022
PYRENEES-ATLANTIQUES (64)	29/04/2022
<b>SARTHE (72)</b>	<b>25/11/2022</b>
SEINE-MARITIME (76)	17/10/2022